



Règlement de participation aux appels à textes organisés par l'association L'Indé Panda

Qui sommes-nous ?

L'Indé Panda (IDP) est une association de loi 1901 qui a pour objectif la promotion de la littérature autoéditée.

À cette fin, elle publie notamment un recueil annuel regroupant une dizaine de nouvelles d'auteurices indépendants. Il ne contient aucune publicité tierce, mais des encarts de promotion des auteurices sélectionnés.

Ce recueil est diffusé gratuitement en version numérique sur des plateformes de diffusion et le site de l'association.

En plus de cette version numérique, une version papier est proposée au lecteur. Son prix est de 10€, il se rapproche au maximum des frais d'impression afin de rester le plus accessible possible, dans l'esprit de L'Indé Panda.

Une version audio gratuite — d'une ou plusieurs nouvelles — peut également être proposée au public.

Aucun droit d'auteurice n'est reversé aux écrivains dont les textes sont publiés, quel que soit le support. Les éventuels bénéfices servent à faire fonctionner l'association dans l'objectif de promouvoir les auteurices sélectionnés. Vous pouvez vous reporter aux statuts de l'association pour plus d'informations. Toutefois, les auteurices sélectionnés pourront commander des exemplaires auteurices au prix coûtant (impression et frais de port) dont ils pourront conserver les bénéfices.

Lors de la première commande d'un auteurice, l'association leur offrira un exemplaire si ses finances le permettent.

Chaque numéro rassemble une dizaine de nouvelles sélectionnées par un Comité de Lecture. Toutes les personnes intervenant dans la réalisation du recueil sont bénévoles (auteurices, Comité de Lecture, Bureau, correction, mise en page, illustration...)

En plus de la publication de sa nouvelle, chaque auteurice sélectionné se verra accorder un espace pour se présenter et promouvoir l'un de ses ouvrages autoédités, choisi lors de sa candidature à l'appel à textes.

L'adhésion à l'association n'est pas obligatoire pour soumissionner et être publié dans L'Indé Panda. L'auteurice qui souhaite adhérer pourra confier ses ouvrages à L'Indé Panda en dépôt-vente ([conditions ici](#)). Il pourra également participer à des salons ou d'autres événements sur le stand de L'Indé Panda si ses ouvrages rentrent dans la thématique de l'évènement. Se référer au règlement intérieur de l'association pour de plus amples renseignements.

Notre méthode de sélection des nouvelles

Suivant les règles définies dans chaque appel à textes, les membres de la coordination reçoivent les candidatures des auteurices avec l'ensemble des pièces prévues dans celle-ci. **Chaque candidature est étudiée par la coordination de L'IDP afin de déterminer sa recevabilité selon les termes du présent règlement de participation.** Une fois la recevabilité de la candidature validée, un code unique de plusieurs lettres est attribué à chaque nouvelle pour l'anonymiser, point clé certifiant aux auteurices une parfaite impartialité du Comité de Lecture. La coordination gère ensuite leur diffusion auprès du Comité de Lecture et collecte les notes pour établir un classement. La sélection se fait en deux tours. Chaque nouvelle est lue par un minimum de 5 lecteurices du Comité.

Le Comité de Lecture

Il est composé d'au minimum 10 membres, grands lecteurices, auteurices et blogueuses. Sa mission est de lire et d'évaluer l'ensemble des textes des candidats. À l'issue de cette lecture, il éliminera en premier lieu tous les textes ne respectant pas les règles élémentaires de la langue française, ainsi que tout texte injurieux, appelant à la haine ou discriminant. La notation tient compte bien évidemment du style, de l'originalité, de la cohérence...

Les avis et sélections du Comité de Lecture sont définitifs et incontestables. Il ne pourra en aucun cas être tenu de justifier ses avis. Le classement final ne pourra être demandé. Un auteurice évincé ne doit pas non plus chercher à contacter directement les membres du Comité de Lecture afin d'avoir un retour sur son texte.

L'appel à textes (AT)

L'Indé Panda n'accepte des candidatures que pendant l'appel à textes. Les auteurices intéressés sont invités à s'inscrire à notre infolettre afin d'être tenus informés de ces dates.

Qui peut candidater lors d'un appel à texte en cours ?

L'auteurice candidat doit être un auteurice indépendant/autoédité.

Auteurice indépendant/autoédité, notre définition :

Nous parlons d'auteurices qui ont publié au moins un ouvrage papier ou numérique (nouvelle, novella, roman) en autoédition. Cet ouvrage complet doit être disponible gratuitement ou contre paiement sur Internet. Une publication dans un ouvrage collectif, toujours dans un cadre d'autoédition, est également considérée comme recevable. De même, un ouvrage publié directement sur une plateforme de lecture (Wattpad, Plume d'argent...), un site ou un blog dans une partie dédiée à cela est considéré comme recevable.

Comment participer ?

- **Grâce au formulaire fourni**
- **La nouvelle :**

Le fichier contenant **la nouvelle** :

- **Ne doit comporter aucune propriété, signature, ni particularité susceptible d'identifier l'auteurice.**
- La mise en page doit être en A4,
- La police de caractères Times new roman ou Arial de taille 12, de couleur noire uniquement, texte justifié.
- **La nouvelle doit faire entre 500 et 6 000 mots maximum.**
- Tous les genres (fantasy, policier, sentimental, etc.) et thèmes sont acceptés, sauf mention contraire dans l'AT.

Aucune modification du texte (hormis les corrections de fautes éventuelles) **ne sera acceptée** (même après sa sélection) : c'est un texte définitif que l'auteurice soumet. Nous souhaitons que le lecteur ait une réelle vision de la qualité du travail de l'auteurice qu'il retrouvera dans le texte promu.

Une seule nouvelle par auteurice et par AT est acceptée. Une nouvelle déjà envoyée lors d'un précédent AT ne peut plus concourir.

- **Point d'attention :**

L'auteurice sélectionné ne pourra, en aucun cas, présenter une œuvre liée à une maison d'édition dans l'espace de promotion, l'auteurice doit avoir un ouvrage autoédité à promouvoir. Cette œuvre doit être déjà disponible au public au moment de la soumission. Il n'est pas possible de modifier l'ouvrage promu une fois la soumission enregistrée par l'IDP.

L'auteurice s'engage à **ne pas avoir recours à l'Intelligence Artificielle générative** pour l'écriture de ses textes, ni pour la couverture ou les illustrations internes de l'ouvrage promu.

L'auteurice s'engage à proposer une nouvelle de sa propre création, les **fanfictions ne sont donc pas autorisées**.

Toute candidature ne respectant pas ces prérogatives ne sera pas prise en compte.

Retour du Comité de Lecture

Tous les soumissionnaires recevront une réponse par mail entre le 25 janvier et le 28 février, qu'elle soit positive ou non.

En cas de réponse positive, l'auteurice a 15 jours pour valider sa participation en remplissant le formulaire demandé. Au-delà, L'Indé Panda considérera que l'auteurice a renoncé à sa participation.

Engagements réciproques

L'auteurice garantit qu'il est le seul titulaire des droits cédés et que rien ne s'oppose à leur exploitation par l'association.

L'auteurice conserve ses pleins droits sur sa nouvelle, mais par sa participation à l'AT, et en cas de sélection, il s'engage à laisser L'Indé Panda publier et diffuser sa nouvelle gratuitement, sur tous les territoires, pendant la durée de vie de l'association, sous tous les formats et tous les supports connus ou inconnus à ce jour. L'auteurice sera crédité systématiquement là où sa nouvelle apparaîtra.

L'association ne pourra pas sous-céder ou transférer l'autorisation d'exploitation à des tiers.

L'Indé Panda s'engage à exploiter ces œuvres dans le respect de l'objectif de l'association, à savoir promouvoir la littérature autoéditée.

L'association s'engage à répondre de façon transparente aux questions de l'auteurice sélectionné, notamment concernant le nombre d'exemplaires vendus du recueil papier auquel il est au sommaire.

Pour ce faire, l'association présentera ces chiffres sur son groupe privé auquel aura accès l'auteurice, une fois par an au moment de la présentation du budget à l'Assemblée Générale. Si l'auteurice ne souhaite pas être présent sur le groupe privé, il pourra faire une demande annuelle sur le mail de l'association.

L'auteurice peut se référer au règlement intérieur de l'association pour de plus amples renseignements.

L'auteurice peut retirer son autorisation d'exploitation sur simple courriel.

Uniquement dans le cas où il ne reçoit pas de réponse de l'association dans un délai d'un mois suite à son courriel, il pourra envoyer un recommandé avec accusé de réception au siège de l'association. L'association aura alors 3 mois pour retirer les œuvres de son catalogue. Les stocks existants seront commercialisés jusqu'à épuisement. Sur simple demande accompagnée d'un RIB, les frais du recommandé pourront être remboursés à l'auteurice.

Les membres de L'Indé Panda s'engagent à détruire l'ensemble des fichiers (nouvelle, promotion, etc.) et des données privées des auteurices non retenus dès la publication du résultat final de l'appel à textes. Aucune donnée concernant les candidats non retenus ne sera diffusée.

La participation à nos AT implique que les candidats retenus acceptent la diffusion de leurs informations (nom de plume, réseaux sociaux, biographie... à l'exclusion des données personnelles si différentes du nom de plume).

Je soussigné(e), nom et prénom de l'auteurice(e) — nom de plume éventuel, confirme avoir lu et compris le règlement de participation aux appels à textes de L'Indé Panda et m'engage à le respecter.

Date, nom, prénom et signature de l'auteurice candidat